



Ville de
Rixheim
(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Île-Napoléon

La Rotonde – Jeudi 8 déc. 2016

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- Mme Bernadette CARRIERE, Adjointe au Maire ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué ;
- Mme Bilge BAYRAM, Conseillère municipale.

Assistaient en outre à la séance :

- Mme Justine NALOUËI, pour le journal « L'Alsace » ;
- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

Nombre de participants :

Environ 30 personnes présentes.

Ordre du jour :

1. Fiscalité communale : maintien de la stabilité du taux ;
2. Point travaux ;
3. Questions/réponses.

Début de la séance : 20H00

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne ensuite lecture de l'ordre du jour avant de passer à sa liquidation.

1. Maintien des taux communaux des impôts

Chaque année, les Rixheimois prennent connaissance du montant se trouvant au bas de leur feuille d'impôt, c'est-à-dire de ce qu'ils versent au fisc. M. le Maire revient sur la feuille d'impôts pour démontrer que le respect de l'engagement selon lequel le taux des impôts locaux n'est pas augmenté mais maintenu à 15,2 % et ce depuis 2007. Depuis 9 années, le taux a augmenté de 0 %.

Malgré tout, le montant de l'impôt résultant de la multiplication d'une base par un taux, l'augmentation des bases aboutit à une hausse de la somme dont s'acquittent les contribuables. En l'occurrence, il s'agit de la valeur locative brute qui est revalorisée par l'Etat chaque année du montant de l'inflation qui est d'environ 1 %.

M. le Maire donne des exemples tirés d'avis d'impôt rixheimois et compare l'augmentation des différents taux, à l'exception du taux communal.

Il est précisé qu'il s'agit de la dixième année sans augmentation des impôts locaux.

La seconde raison de l'augmentation globale résulte du choix d'autres collectivités, notamment m2A et le département. Au final, la taxe à payer est donc d'un montant plus élevé.

Malgré tout, le taux communal est maintenu.

2. Point travaux

Pour l'instant, il n'y a pas de travaux prévus à l'Île-Napoléon, l'ensemble du planning ayant déjà été achevé. Les prochains grands travaux prévus seront ceux de la rue du Dépôt et du Canal qui se dérouleront en 2018.

à l'Île-Napoléon
Désormais que l'on dispose d'un plan de circulation, il conviendra de lancer les études de faisabilité.

En revanche, des travaux d'ordre privé s'annoncent, sur le pôle de santé. Il y avait auparavant deux médecins. Le Dr WOLF qui a pris sa retraite et le Dr LAGRAVE se trouvant au 1^{er} étage de la pharmacie. Son cabinet devait être mis en conformité pour l'accès aux personnes handicapées et cela représentait un coût important.

De plus, il était souhaité que d'autres médecins puissent s'installer à Île-Napoléon. Entre temps, sur un terrain privé, des investisseurs ont fait le choix de créer un pôle de santé permettant d'accueillir plusieurs médecins ainsi qu'une offre de soin complète en plein cœur de l'Île-Napoléon.

Il est demandé où se trouvera le pôle de santé. Il se trouverait à proximité de la pharmacie actuelle, presque en face de la boulangerie « La Corbeille aux Pains ». Si tout se déroule au mieux, le début des travaux pourrait être programmé pour 2017.

M. le Maire souhaite ensuite faire le point sur la situation du quartier. Il y avait eu en juin un certain nombre de problématiques de violences urbaines. M. le Maire a fait le nécessaire pour y mettre un terme. Il demande ensuite quel est le ressenti des personnes présentes. Les participants considèrent que désormais le quartier est plus calme et espèrent que cela dure. M. le Maire rappelle que des médiateurs ont été recrutés afin de permettre un retour au calme et insiste quant à son souhait le plus vif : que les lois de la République s'appliquent au sein du quartier.

Questions-Réponses

Une personne signale une problématique dans l'acheminement du courrier. Il semblerait qu'une lettre prioritaire ait mis environ 6 jours pour arriver depuis le centre-ville de Rixheim jusqu'à chez elle.

M. le Maire rappelle qu'avec les dernières réorganisations de la Poste, le courrier transite désormais par Strasbourg y compris pour un trajet court, par exemple Rixheim intramuros. S'ensuit une discussion sur les mutations dont les services postaux ont fait l'objet, notamment en raison de la diminution du volume de courrier.

La Poste a donc dû se renouveler, notamment en améliorant son activité colis, domaine dans lequel le service a atteint un haut niveau de performance. Il se peut néanmoins qu'il soit plus faible dans le courrier.

Une autre personne a reçu un courrier qui ne lui était pas destiné. Ces éléments seront signalés à la Poste.

Un riverain dénonce l'état de salubrité du quartier qui selon lui s'apparente à une « poubelle ». M. le Maire rappelle que les sachets de chips et autres ne tombent pas des arbres et qu'ils sont jetés par des personnes, la salubrité générale d'un quartier dépend donc de ses habitants.

M. le Maire affirme être fatigué de ces problématiques qui sont systématiquement ressassées au Conseil de quartier. Il s'agit d'un problème de civilisation et les personnes s'inquiètent de moins en moins de leurs déchets. Pour y mettre un terme, il conviendrait que les individus se responsabilisent.

Ensuite, M. le Maire explique avoir créé des lieux de rassemblement pour les jeunes où un panneau a été apposé expliquant que ce qui ne sera pas jeté dans les poubelles ne sera pas nettoyé.

De plus, il n'est pas question d'embaucher du personnel supplémentaire avec l'argent du contribuable pour mettre un terme à une problématique causée par très peu de personnes.

Un participant explique avoir signalé à la Police Municipale un dépôt sauvage d'ordures depuis une camionnette.

Un habitant signale ensuite des problématiques de stationnement et demande à ce qu'un traçage soit mis en place. M. le Maire répond qu'il s'agit de parkings privés, de la SOMCO qui a la capacité de saisir la collectivité pour demander une procédure de mise en fourrière.

M. le Maire demande des éléments circonstanciés pour procéder à la mise en fourrière. Le riverain se refuse à indiquer les lieux de stationnement concernés ainsi qu'à donner des éléments qui permettraient de faire cesser la circulation.

Des images de l'entretien des espaces verts et des difficultés rencontrées par les personnels communaux sont ensuite projetées. M. le Maire rappelle que tout a été tenté jusqu'à présent mais sans résultat. Un riverain souhaite que celles et ceux qui laissent traîner leurs déchets paient pour les nettoyer, il se plaint du fait qu'il n'y a plus d'autorité et aimerait davantage de sanctions pour les citoyens indécents.

S'ensuit une discussion sur la diminution du civisme et les mesures à prendre afin de susciter une prise de conscience, il est proposé de suspendre le nettoyage pour que les riverains se rendent compte de leur comportement et y mettent un terme.

Un riverain considère que l'effort doit être fait de façon globale sinon la problématique ne pourra être résolue de façon globale.

Une habitante souhaiterait l'implantation d'empierrement au 2, rue Victor Schmitt car elle a été cible de coups de feu dans sa vitre et considère que ce problème est lié au squat à proximité de la résidence.

M. le Maire a donné les instructions pour que les auteurs soient appréhendés au plus vite. La question sera vue avec la SOMCO. Une autre personne demande davantage de surveillances et de rondes au sein du quartier, notamment autour de l'espace vert au cœur de la Rotonde. Des instructions seront transmises aux services.

Fin de la séance à 21H15

Fait à Rixheim,
le 09 décembre 2016

Le Maire,

Olivier BECHT

